



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 mars 2026

Albertville, Allandaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hautecluse Les Soisies
 La Bâthle, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montallier, Monthion, Notre-Dame-de-Belleville, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognait, Sainte-Hélène-sur-Isère
 Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances - Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Val d'Arly - Versement d'un acompte sur la subvention 2026

Rapporteur : M. le Président

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Val d'Arly est une association qui œuvre dans le territoire du Val d'Arly pour proposer des services à domicile pour le développement de l'autonomie et le maintien à domicile (ménage, repassage, aide et accompagnement...) depuis de longues années.

Par délibération n°16 du 20 février 2025, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec l'ADMR du Val d'Arly pour la période 2025-2027.

Par ailleurs, pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2025 a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 7 000 €.

Afin de permettre à l'ADMR du Val d'Arly de poursuivre son action et de faire face à ses dépenses de début d'année 2026, il est proposé de lui attribuer un acompte sur subvention 2026 correspondant à 70 % du montant versé en 2025 soit de 4 900 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve l'attribution d'un acompte sur subvention 2026 de 4 900 € à l'ADMR du Val d'Arly ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

